



ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE

Avis d'urbanisme

en matière d'aménagement communal et de développement urbain.

Modification ponctuelle du plan d'aménagement général PAG de la Commune de Leudelage, au niveau du PAP-NQ « CENTRE 02 » au lieu-dit « Geierbiert ».

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le Conseil communal, par sa décision du 24 avril 2025, a entamé la procédure de modification ponctuelle du plan d'aménagement général PAG de la Commune de Leudelage, au niveau du PAP-NQ « CENTRE 02 » au lieu-dit « Geierbiert ».

Le projet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général PAG de la Commune de Leudelage, avec délibération du Conseil communal, est déposé pendant trente jours, du 28 avril 2025 jusqu'au 28 mai 2025 inclusivement au service technique de l'Administration communale de Leudelage, ouvert le :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

En outre, ledit projet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général PAG de la Commune de Leudelage est publié sous forme électronique sur le site internet www.leudelage.lu. Cependant, seules les pièces déposées au secrétariat de la commune font foi.

Les observations et objections éventuelles contre le projet de plan d'aménagement particulier dont question doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées endéans le délai de trente jours mentionnés ci-dessus, pour le 28 mai 2025 au plus tard.

Une réunion d'information destinée à la population aura lieu le 7 mai 2025 à 18.30 heures en la mairie de Leudelage, Salle du Conseil communal.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Lou LINSTER, bourgmestre
Vanessa BALDASSARRI, échevine
Nathalie ENTRINGER, échevine